

## **DESCRIPTION DU PROJET**

Le projet vise une bonne gestion environnementale de deux anciennes carrières aujourd'hui reconnues comme Site de Grand Intérêt Biologique. Actuellement, les sites sont gérés de manière écologique à petite échelle par leurs propriétaires.

Le projet consiste notamment à connaître l'état actuel, à sensibiliser et éventuellement à soutenir les propriétaires dans les démarches à mener.

Il s'agirait également de garantir la bonne continuité de leur gestion dans l'hypothèses où un propriétaire souhaiterait vendre son bien.

## **ORIGINE DE LA DEMANDE**

La demande émane du Collège communal, de la CLDR, des Groupes de travail et des consultations villageoises.

## **JUSTIFICATION DU PROJET**

Le territoire communal de La Bruyère compte deux Sites de Grand Intérêt Biologique, tous deux situés à proximité du village de Rhisnes, dans le territoire écologique hesbignon-brabançon.

Le projet vise à préserver, voire à améliorer, leurs qualités environnementales.

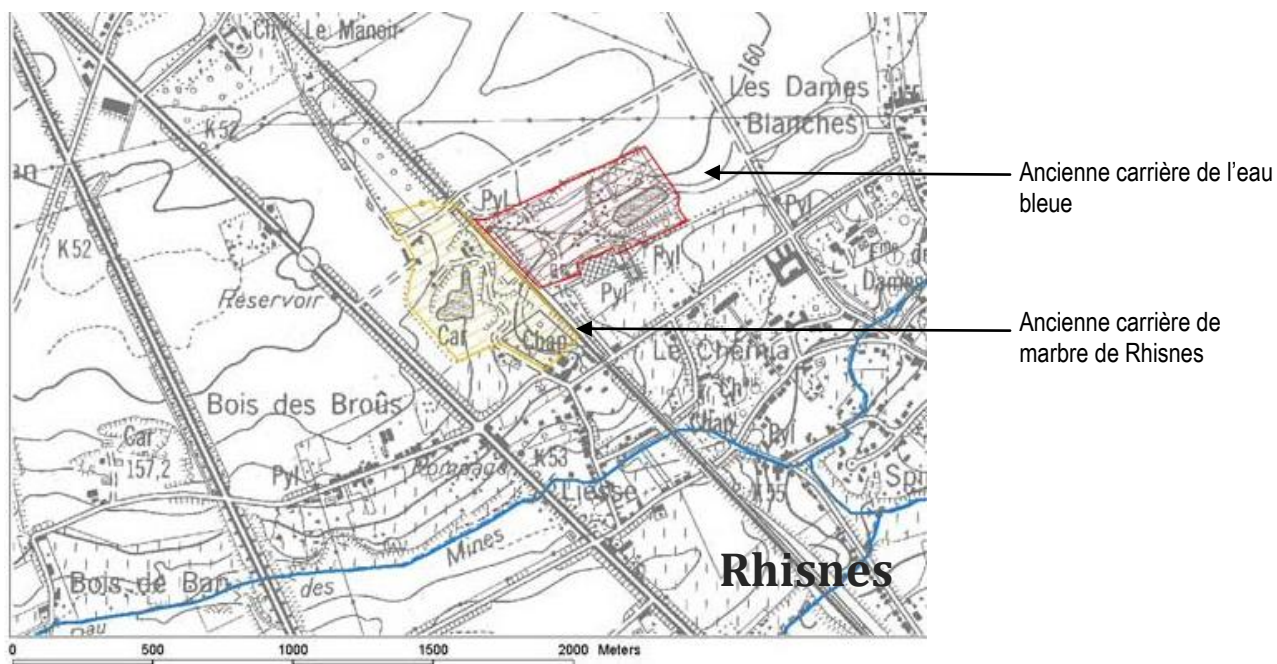
Ce projet s'inscrit dans la dynamique de gestion de l'environnement insufflée par le PCDR avec les fiches :

- I.4. Engager un conseiller en environnement et en énergie au sein de l'administration communale
- I.6. Mettre en place un Plan Communal de Développement de la Nature

Le projet présente également des synergies avec les fiches projets :

- II.9. Initier un programme d'actions en matière de développement durable
- III.12. Protéger les vallées du Houyoux et de la Mehaigne

## LOCALISATION



## STATUT AU PLAN DE SECTEUR

Sans objet.

## STATUT DE PROPRIÉTÉ

Propriété privée.

## TÂCHES À RÉALISER

- réaliser un inventaire biologique ;
- évaluer les besoins de gestion ;
- sensibiliser les propriétaires et envisager avec eux les mesures à mettre en œuvre.

## OBJECTIFS VISÉS

	Défi (objectifs de développement)	Objectifs opérationnels	
Axe 1 : Gouvernance	Affirmer l'inscription de la gouvernance communale dans les enjeux du développement rural durable	<input checked="" type="checkbox"/>	Asseoir le rôle exemplatif de l'Administration communale en matière de développement durable
		<input checked="" type="checkbox"/>	Sensibiliser et mobiliser les citoyens aux gestes durables
		<input checked="" type="checkbox"/>	Etablir une communication efficace entre Commune, citoyens et acteurs du territoire
Axe 2 : développement économique	Assurer un développement économique en phase avec le caractère rural	<input checked="" type="checkbox"/>	Valoriser et développer les ressources du territoire communal
		<input type="checkbox"/>	Attirer de nouvelles activités économiques en lien avec les besoins locaux
		<input type="checkbox"/>	Initier des partenariats avec des pôles économiques avoisinants
Axe 3 : Aménagement du territoire, cadre de vie et environnement	Préserver l'équilibre entre le cadre de vie rural de la commune et son dynamisme territorial	<input checked="" type="checkbox"/>	Gérer et améliorer la qualité environnementale du territoire
		<input checked="" type="checkbox"/>	Développer une vision prospective et dynamique du territoire
		<input type="checkbox"/>	Aménager des espaces publics intégrés, pour tous et de manière concertée
		<input type="checkbox"/>	Soutenir la création de logements pour toutes les générations
Axe 4 : Mobilité	Donner une place à tous les modes de déplacements	<input type="checkbox"/>	Permettre à chacun de rallier les différents pôles en toute sécurité
		<input type="checkbox"/>	Créer un circuit de liaisons lentes inter villages
		<input type="checkbox"/>	Favoriser les alternatives à la voiture individuelle
Axe 5 : Dynamisme socio-culturel	Renforcer le plaisir de vivre ensemble à La Bruyère	<input type="checkbox"/>	Améliorer les services aux personnes
		<input type="checkbox"/>	Permettre le développement d'activités intergénérationnelles
		<input checked="" type="checkbox"/>	Mettre en valeur les atouts associatifs, sportifs, culturels et patrimoniaux

Ces objectifs sont rencontrés parce que :

- La Commune joue un rôle proactif en matière de gestion de l'environnement
- La démarche se fera en partenariat avec les propriétaires
- Le projet permettra d'améliorer et de valoriser les ressources environnementales, qui font partie du patrimoine communal

## **GESTIONNAIRES DE PROJET**

- Commune
- PCDN
- Natagora
- CLDR

## **ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER**

/

## **ETAT DU DOSSIER**

Sans objet.

## IMPACTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

### Pilier environnemental :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Protection de l'environnement	Développement de la qualité environnementale du territoire communal

### Pilier économique :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
/	/

### Pilier social :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Accès de tous au patrimoine environnemental	Participation des habitants à la réflexion et aux actions Actions de sensibilisation lors d'événements communaux comme la journée des associations Mise en valeur du patrimoine écologique lors des promenades

### Pilier culturel :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Meilleure connaissance de l'environnement communal	Possibilité d'exploiter les terrains concernés pour une approche didactique de l'environnement auprès du public
Amélioration du paysage	Préservation du patrimoine naturel pour son intérêt environnemental, possibilité d'envisager des synergies avec la protection du paysage